

Gland, le 24 septembre 2019

CONVOCAATION

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

Vous êtes officiellement convoqué(e) pour la séance du Conseil communal qui aura lieu le

Jeudi 3 octobre 2019 à 19h30 précises
Salle communale, Grand-Rue 38

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation d'un(e) Conseiller(ère).
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 août 2019.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal n° 62** relatif à l'arrêté d'imposition 2020.

Préavis – Première lecture

7. **Préavis municipal n° 63** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment A5.4 du quartier de La Combaz, sis sur la parcelle n° 4317 et destiné à l'aménagement d'une crèche et de quatre appartements.

Autres objets

8. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Yves Froidevaux intitulé « Pour la définition d'une politique communale en matière de gestion des déchets » et nomination d'une Commission.

Divers

9. Nomination d'un(e) membre de la Commission des finances.
10. Divers et propositions individuelles.

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Préavis municipal n° 62 relatif à l'arrêté d'imposition 2020

Commission des finances.

Préavis municipal n° 63 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment A5.4 du quartier de La Combaz, sis sur la parcelle n° 4317 et destiné à l'aménagement d'une crèche et de quatre appartements *

Commission technique de 5 membres composée de 2 GdG (dont le premier membre), 1 PLR, 1 PS-Les Verts-POP et 1 UDC,

+ Commission des finances.

Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Yves Froidevaux intitulé « Pour la définition d'une politique communale en matière de gestion des déchets »

Premier membre : M. Patrick Wegmann, UDC

Membres : Mme Christelle Giraud-Nydegger, GdG – M. Jean-Philippe Genoud, GdG – Mme Anna Beutler, PLR – M. Yves Froidevaux, PS-Les Verts-POP.

** Les membres de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 63 sont désignés par les partis. Les noms seront remis par écrit, au Bureau du Conseil, par avance ou au début de la séance du 3 octobre 2019.*

Il est rappelé aux Commissions que les rapports écrits doivent être déposés sur le Bureau du Conseil et de la Municipalité, dix jours avant la séance (art. 52).

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Maurizio Di FELICE



La secrétaire :



Karine TEIXEIRA FERREIRA